



PROGRAMME DE FORMATION

GR CIVAM PACA

ELABORER UN PLAN DE MAITRISE SANITAIRE AVEC LA MÉTHODE HACCP

Une formation diplômante

Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Connaître les auto-contrôles à effectuer dans le cadre de mes activités de transformation pour être en accord avec la législation européenne en vigueur
- S'approprier la démarche d'élaboration du plan de maîtrise sanitaire en abordant les points de vigilance principaux

Contenu

JOUR 1

- L'hygiène au sein de l'entreprise
- La réglementation en application
- Les facteurs à risques alimentaires
- Les moyens de maîtrise
- Présentation de l'HACCP
- Les 7 principes
- Plan de travail en 12 étapes

JOUR 2

- L'équipe HACCP et la description de votre production
- Les diagrammes de fabrication
- analyse des risques
- Création de documents d'enregistrements

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

- Méthodes pédagogiques : apports théoriques, présentation orale interactive (questions/réponses, brainstorming, exemples de situations vécus), schéma et prise de note en direct, échanges collectifs
- Moyens matériels et outils : powerpoint, paper board

Modalités d'évaluation

- En cours de formation : questionnement oral des stagiaires
- En fin de formation : exercices pratiques (analyse de situations, minis jeux de rôles)

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Date** : 6 et 7 décembre 2022
- **Durée** : 14 heures
- **Horaires** : 9h-13h, 14h-17h
- **Lieu** : Cavaillon (84)
- **Date limite d'inscription** : 24 novembre 22
- **Matériel nécessaire** : aucun
- **Repas** : tiré du sac
- **Intervenant** : Alexandre DOUBLÉ, Formateur en Agroalimentaire au CFPPA de Florac
- **Responsable de formation** : Marion Genty, animatrice coordinatrice, GR CIVAM PACA marion.genty@civampaca.org 0490783539
- **Public ciblé** : producteurs du département souhaitant développer des activités de transformation
- **Pré-requis** : aucun pré-requis nécessaire.
- **Tarifs** : Prise en charge par VIVEA selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles. Contactez-nous pour obtenir un devis d'un montant de 350€. Pour les autres cas, contactez-nous.
- **Validation de la formation** : Délivrance d'une copie de la feuille d'emargement ou d'une attestation individuelle de formation
- **Besoin de vous faire remplacer**
Contactez votre service de remplacement

Conditions générales de formation du GR CIVAM PACA consultables en ligne
https://www.civampaca.org/formation_structure_conditions.php?id=33

Programme diffusé le 05/08/2022

